

# Communiqué de presse

## Réforme chômage : une mesure juste ?

Selon les chiffres publiés par le syndicat FGTB fin 2014, ce n'est pas moins de 50.000 personnes qui seront exclues du chômage: 37.000 en 2015 et de 12.000 à 13.000 personnes le seront en 2016 voire 2017 (avec les mesures de prolongation). 80% des exclusions concernent la Région Bruxelloise et la Région Wallonne.

C'est avec regret que nous ne voyons aucune volonté du gouvernement d'adapter la réforme chômage sous prétexte d'économies budgétaires, qui, rappelons-le, sont dérisoires à côté d'autres économies possibles...

### L'ASPH condamne...

L'ASPH condamne résolument cette mesure d'exclusion du chômage et défend l'inclusion de la personne handicapée dans le cadre d'une réforme « sociale et contextualisés », non discriminante. La réforme actuelle s'inscrit dans un contexte économique où l'emploi pour tous n'existe pas.

Cette réforme touchera de plein fouet les ménages (différence net de +/- 420€ par mois), les personnes n'ayant pas de carrière complète: travailleur intérimaire, travailleur à temps partiel, ...

Le marché de l'emploi se précarisera car le citoyen sera conduit de travailler à n'importe quel prix!

Cette mesure exclut les personnes handicapées sans analyser les lacunes de notre système et sans travailler de façon proactive et inclusive pour permettre un réel accès à l'emploi. Le manque d'emplois, le manque de sensibilisation, le manque de contrôle du respect des quotas d'emploi de personnes handicapées, ne font qu'accentuer cet écart entre personnes handicapées et non handicapées.

Ecart creusé encore davantage par une lacune législative en qui concerne l'emploi des personnes handicapées dans le secteur privé (pas d'incitant à l'emploi pour les personnes en situation de handicap) et par l'allongement jusqu'à 58 ans de la disponibilité des chômeurs.

### Et l'avenir ?

De plus, le gouvernement ne s'arrête pas là et va plus loin en sanctionnant les jeunes qui ne pourront plus bénéficier d'allocations d'insertion au-delà de 25 ans (contre 30 ans auparavant), il durcit ses exigences en conditionnant ce même droit à un diplôme du secondaire pour les moins de 21 ans,... Les questions suscitées par cette réforme ne manquent pas.

Nous voyons là un risque majeur d'exclusion sociale, de repli et de ghettoïsation des personnes en situation de handicap qui n'auront pas d'autres possibilités que de se tourner vers le CPAS ou la Direction générale pour personnes handicapées, malgré une volonté indéniable pour beaucoup de décrocher un emploi.

# Communiqué de presse

## Faites appel à nous !

En tant qu'Association défendant le droit des personnes handicapées, nous continuons de faire entendre leur voix : collaboration avec le secteur, relai auprès du CSNPH, interpellations politiques, rencontres politiques, la création d'un collectif,... afin qu'ensemble nous soyons plus forts.

Face à ce manque de coordination, de cohérence et d'humanité, l'ASPH poursuit son action et revendique une politique progressiste où la place et le respect du citoyen ne seront plus bafoués !

Difficulté de trouver un emploi, politique d'accompagnement non efficace ; parcours spécifique 33% ou MMPP « peu productif »,... Si vous êtes concernés, faites-vous entendre : contactez-nous !

e-mail : [asph@mutsoc.Be](mailto:asph@mutsoc.Be)

Fax. 02/515 06 58.

Tel. 02/515 06 43.

Tel. 02/ 515 03 16

Tel. 02/515.17.29.